

L'UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Présente

L'AVIS DE SOUTENANCE

De Monsieur **Grégory SALLE** autorisée à présenter ses travaux en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en :

Sociologie sur le thème

**« De la question carcérale aux inégalités environnementales
Contribution à l'étude de la « gestion différentielle des illégalismes »**

Le lundi 9 décembre 2019 à 13h30

à

**CNRS – Site Pouchet
(Salle de conférence)
59-61 rue Pouchet
75017 Paris**

MEMBRES DU JURY

M^{me} CODACCIONI Vanessa, Maîtresse de conférences (HDR), Université Paris 8 (*rapportrice*)

M. FABIANI Jean-Louis, Professeur, Central European University (*rapporteur*)

M. JOBARD Fabien, Directeur de recherches au CNRS, CESDIP (*garant*)

M. KEUCHEYAN Razmig, Professeur, Université de Bordeaux

M^{me} NAGELS Carla, Professeure, Université Libre de Bruxelles (*rapportrice*)

M. SPIRE Alexis, Directeur de recherches au CNRS, IRIS

« De la question carcérale aux inégalités environnementales
Contribution à l'étude de la « gestion différentielle des illégalismes »

Présentée par : **Grégory SALLE**

Résumé

Outre une sélection de publications parues entre 2008 et 2018, ce dossier d'habilitation se compose :

- d'un mémoire de synthèse ("De la prison à la plage : un parcours de recherche") présentant la trajectoire suivie depuis la soutenance de thèse, ainsi que les travaux en cours et les perspectives qu'ils ouvrent. L'ensemble conduit de la prison à la plage et de la question carcérale aux inégalités environnementales, en passant par plusieurs facettes du système pénal telles la justice des mineurs ou la probation. On passe chemin faisant d'une marge socio-spatiale à une autre et, plus généralement, d'un extrême à l'autre de la structure de classe, avec pour centre de gravité ce que M. Foucault dénommait la gestion différentielle des illégalismes ;
- d'un manuscrit inédit ("Qu'est-ce que la 'criminalité environnementale' ? Trois études sur la qualification des atteintes à l'environnement") contribuant au programme ouvert par ce concept sous l'angle de la délinquance ou de la criminalité dite « environnementale ». À partir d'un débat agitant le courant anglophone couramment désigné sous le nom de « *green criminology* » concernant la définition pertinente de l'objet, cette contribution porte sur le problème de la qualification, juridique et plus largement sociale, des atteintes à l'environnement en tant que « crime ». À cette fin sont réunies trois études de cas envisageant ce problème sous des angles complémentaires. Centrée sur l'enjeu des représentations sociales, la première concerne la couverture et le cadrage médiatiques des infractions à l'environnement au cours des quatre dernières décennies en France. La deuxième étude analyse la réception sociale et le traitement juridique d'une « marée noire » (*oil spill*) qui eut lieu en Californie en 2007 et suscita un contentieux civil et pénal. La troisième examine les dégradations environnementales méconnues, bien que délictuelles, de la navigation de plaisance élitaire, à partir du cas de la baie de Pampelonne au large de la presqu'île de Saint-Tropez. Somme toute, à travers l'enjeu de la qualification des faits, c'est tout le problème du pouvoir symbolique dans son (r)apport à la gestion des illégalismes qui est ainsi posé.

Abstract

In addition to a selection of publications that appeared between 2008 and 2018, this 'HDR' consists of:

- a synthesis presenting the research done since the PhD, as well as the work in progress and the avenues it opens up. The whole leads from prison to the beach and from prison issues to environmental justice, including several aspects of the French criminal justice system such as juvenile justice and probation. We thus move from one socio-spatial margin to another and, more generally, from one extreme to the other of the class structure, with as its centre of gravity what M. Foucault designated as the 'differential management of illegalisms';
- an unpublished manuscript that aims to contribute to the agenda opened by this concept from the perspective of crime, more specifically 'environmental crime'. Based on a debate stirring the English-speaking current commonly referred to as 'green criminology', this contribution focuses on the problem of the legal and more broadly social qualification of environmental damage as 'crime'. To this end, three case studies are collected, addressing this problem from various perspectives. The first one, focusing on the issue of social representations, deals with the media coverage and framing of environmental violations over the past four decades in France. The second one analyses the social reception and legal treatment of an oil spill that took place in California in 2007 and gave rise to not only civil but also criminal litigation. The third study examines the unknown, although punishable, environmental degradation of luxury superyachting, based on the case of the Bay of Pampelonne off the Saint-Tropez peninsula. Overall, through the issue of the qualification of facts, what is at stake here is the issue of symbolic power in its relationship to the management of illegalisms.